
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce, le 11 septembre 2012, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Madame Nicole Jacques agit à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2012-09-104

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée;
3. Procès verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 – Adoption;
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2012 – Adoption;
5. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 de 19h30 – Adoption;
6. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 de 20h00 – Adoption;
7. Règlement n° 273 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Adoption;
8. Correspondance;

9. Finances

- 9.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement;
- 9.2 Recrutement – poste de directeur général, secrétaire-trésorier – entente;
- 9.3 Infotech (logiciel comptable) – Renouvellement du contrat de service;

10. Rapport des comités du conseil

10.1 Bâtiments et propriétés municipales

- 10.1.1 Rapport du représentant;

10.2 Voirie et aqueduc

- 10.2.1 Rapport du représentant;
- 10.2.2 Taxes d'accise – Modification de la programmation 2010-2013;

10.3 Environnement

- 10.3.1 Rapport du représentant;

10.4 Urbanisme

- 10.4.1 Rapport du représentant;
- 10.4.2 Règlement de modification n° 181-26 afin de créer une nouvelle zone AGR-11 – Assemblée publique;
- 10.4.3 Règlement n°274 – Premier projet – Plan d'urbanisme – Adoption;
- 10.4.4 Règlement de zonage n° 275 – Premier projet – Adoption;

- 10.4.5 Règlement de lotissement n° 276 – Premier projet – Adoption;
- 10.4.6 Règlement de construction n° 277 – Premier projet – Adoption;
- 10.4.7 Règlement sur les permis et certificats n° 278 – Premier projet – Adoption;
- 10.4.8 Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale n° 279 – Premier projet – Adoption;
- 10.4.9 Offre de service –Arpenteur;

10.5 Culture et patrimoine

- 10.5.1 Rapport de la représentante;

10.6 Loisirs

- 10.6.1 Rapport de la représentante;

10.7 Transport et transport adapté

- 10.7.1 Rapport du représentant;

10.8 Sécurité civile et prévention des incendies

- 10.8.1 Rapport du représentant;

- 11. Période de questions;
- 12. Levée de l’assemblée.

Le point suivant est ajouté :

- 10.6.2 Lien cyclable – Schéma de la MRC Marguerite d’Youville;

ADOPTÉE

2012-09-105

2. NOMINATION D’UN SECRÉTAIRE D’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

Sur une proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu de nommer madame Nicole Jacques, secrétaire d’assemblée.

ADOPTÉE

2012-09-106

3. ADOPTION DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE

2012-09-107

4. ADOPTION DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2012

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juillet 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE

2012-09-108

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2012 DE 19 H 30**

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 de 19 h 30 tel que déposé.

ADOPTÉE

2012-09-109

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2012 DE 20 h 00**

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 de 20 h 00 tel que déposé.

ADOPTÉE

2012-09-110

**7. RÈGLEMENT N° 273 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance du 3 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux n° 273.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière

9. FINANCES

2012-09-111

9.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes en date du 11 septembre 2012 au montant de 55 940.17\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

2012-09-112

**9.2 RECRUTEMENT DIRECTEUR GÉNÉRAL – SECRÉTAIRE
TRÉSORIER - ENTENTE**

CONSIDÉRANT la procédure de recrutement complétée;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

DE NOMMER madame Suzanne Francoeur au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, inspectrice en environnement, inspectrice municipal et chargée de l'urbanisme;

D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'entente conclue à cet effet, de plus,

DE DÉSIGNER madame Francoeur responsable de l'accès aux documents et inspectrice responsable de l'émission des permis;

DE FIXER la date d'entrée en fonction au lundi 24 septembre 2012.

ADOPTÉE

2012-09-113

9.3 INFOTECH (LOGICIEL COMPTABLE)- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 11 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu:

DE RENOUELER l'entente avec Infotech, contrat de base au montant de 3585.00 \$ plus taxes;

D'AUTORISER monsieur le maire et le directeur général à signer l'entente pour la municipalité.

ADOPTÉE

10. COMITÉS DU CONSEIL

10.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

10.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

10.2 VOIRIE ET AQUEDUC

10.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard informe la population que les travaux de resurfacement sont terminés.

.

2012-09-114

10.2.2 TAXES D'ACCISE –MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2010-2013

CONSIDÉRANT la résolution no 2011-07-93;

CONSIDÉRANT le délai avec lequel la subvention a été confirmée soit le 27 septembre 2011 lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire alors que la période concernée débutait en 2010;

CONSIDÉRANT que le premier versement a tardé soit encaissé par la municipalité le 28 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que dans l'attente de confirmation des versements depuis le début de la programmation soit 2010 la municipalité a été prudente dans l'engagement des fonds autorisés et qu'ainsi, la programmation d'origine n'a pu être observée;

CONSIDÉRANT que la programmation d'origine, incluant la participation de la municipalité, est la suivante, priorité 4 : 71 840 \$ en 2010, 64 450 \$ en 2011, 134 000\$ en 2012 et 230 000 \$ en 2012;

CONSIDÉRANT que cette programmation doit donc être modifiée, notamment pour le remplacement d'un important ponceau qui devra être réalisé en 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser la modification de la programmation d'origine pour la suivante :

Priorité 1 : aqueduc et incendie (borne sèche), participation de la municipalité : 9 033 \$ en 2010, 31 005 \$ en 2011;

Priorité 4, voirie locale, participation de la municipalité, année 2013 : 20 595 \$. Participation du ministère : année 2010 : 71 839 \$, année 2011 : 76 221 \$, année 2012 : 92 978\$, année 2013 : 198 619\$.

ADOPTÉE

10.3 ENVIRONNEMENT

10.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis la séance précédente.

10.4 URBANISME

10.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir rubrique suivante.

2012-09-115

10.4.2 RÈGLEMENT DE MODIFICATION N^o 181-26 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGR-11 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la session du 3 juillet 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet par le Conseil du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard de déterminer aux coordonnées suivantes le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation :

Lieu : bureau municipal : 771, chemin de la Beauce, mercredi le 26 septembre, à 20 h 00

ADOPTÉE

2012-09-116

10.4.3 RÈGLEMENT N^o 274 – PLAN D'URBANISME – PREMIER PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°274;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE

2012-09-117

10.4.4 REGLEMENT DE ZONAGE N°275– PREMIER PROJET– ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°275;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE

2012-09-118

10.4.5 REGLEMENT DE LOTISSEMENT N°276– PREMIER PROJET– ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°276;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE

2012-09-119

10.4.6 REGLEMENT DE CONSTRUCTION N°277– PREMIER PROJET– ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°277;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE

2012-09-120

**10.4.7 REGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 278 –
PREMIER PROJET– ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°278;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE

2012-09-120

**10.4.8 REGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTEGRATION ARCHITECTURALE N° 279 –PREMIER PROJET–
ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 23 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n°279;

DE LE TRANSMETTRE à la municipalité régionale de comté Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE

2012-09-122

10.4.9 OFFRE DE SERVICE – ARPENTEUR

CONSIDÉRANT deux invitations auprès deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

DE RETENIR l'offre de service de Denicourt, arpenteurs, géomètres. Au montant de 3000.00\$ plus taxes, comparution à la cour de 150\$ plus les taxes et les frais de déplacements de 0.50\$/kilomètre.

ADOPTÉE

10.5 CULTURE ET PATRIMOINE

10.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Éva Böröcz invite la population à participer aux journées de la culture, le 28,29 et 30 septembre. Lors des journées de la culture le 30 septembre, madame Böröcz vous invite au lancement de son livre Très chère mère.

10.6 LOISIRS

10.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria nous informe que le comité des Loisirs fera une collecte de canettes et de bouteilles consignées, le 7 octobre 2012.

2012-09-123

10.6.2 LIEN CYCLABLE – SCHÉMA DE LA MRC MARGUERITE D'YOUVILLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée fait partie d'un groupe de 5 villages membres de l'Association des plus beaux villages du Québec;

CONSIDÉRANT que ces villages ont déjà créé des circuits pour développer le tourisme dans leur secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

DE DEMANDER à la MRC Marguerite d'Youville de prévoir l'ajout d'un tracé possible permettant de relier ces villages à la route 3 du réseau cyclable de la Route Verte.

ADOPTÉE

10.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE

10.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

10.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES

10.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance soit le règlement de modification n° 181-26.

2012-09-124

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-louis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Nicole Jacques
Secrétaire d'assemblée

